

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-1701/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement du titre de l'année 1972 et promotion d'un instituteur principal.

n° 73-1701/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
6 décembre 1973

Numéro JO  
n° 24 du 26/12/1973

Date du numéro  
26 décembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est inscrit au tableau d'avancement, de l'année 1972 pour le grade d'instituteur principal de 1<sup>o</sup> classe, 1e échelon, M. Fouad Salem Mohamed, instituteur principal de 2 classe, le échelon, pour compter du 1<sup>o</sup> juillet 1972.

#### Art. 2

Est promu, au titre de l'année 1972, dans le grade d'instituteur principal de 1er classe, 1e échelon du corps territorial de l'Enseignement public du 1<sup>o</sup> degré, pour compter du 1<sup>o</sup> juillet 1972, M. Fouad Salem Mohamed, instituteur de 2e classe, 3e échelon, directeur de l'école primaire d'Ambouli (ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) – (ancienneté épuisée).